



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2023/03/31 PRISE EN VERTU DE
LA DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Pôle Ressources/Commande Publique
CS**

Objet : Marché n° 2023-02, relatif à des prestations d'entretien de vêtements professionnels pour la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE.

Le Maire de SAINT-CYR-L'ÉCOLE,

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2123-1, R. 2123-1 et R. 2123-4,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, une partie de ses propres attributions, et, en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire,

Vu le budget communal,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence lancé le 6 janvier 2023 sur les sites « ACHATPUBLIC » et « MarchésOnline », en vue de conclure le marché visé en objet,

Vu l'offre reçue,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Considérant après analyse, que l'offre retenue est économiquement la plus avantageuse et répond au mieux aux besoins de la commune,

D É C I D E

Article 1 :

Le marché de prestations d'entretien de vêtements professionnels pour la commune de SAINT-CYR-L'ÉCOLE, sera signé avec la société suivante :

- SUN-PRESS, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN, sous le numéro 817 734 627 sise 555 rue Marguerite PEREY, 77127 LIEUSAINTE.

Article 2 :

Le marché est un accord-cadre à bons de commande :

- d'un montant maximum annuel de 45.000,00 € HT, soit 54.000,00 € TTC ;
- d'un montant maximum quadriennal de 180.000,00 € HT et 216.000,00 € TTC.

Article 3 :

Le marché prendra effet le 21 mars 2023 pour une durée de quarante-huit mois.

Article 4 :

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023 de la ville.

Article 5 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le - 8 MARS 2023

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : - 8 MARS 2023

et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : - 8 MARS 2023



Sonia BRAU

Maire

Conseiller départemental

Vice-président de Versailles Grand Parc

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché n. 2023-02 relatif à des prestations d'entretien de vêtements professionnels pour la commune de Saint-Cyr-l'Ecole.

Date de transmission de l'acte : 08/03/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 08/03/2023

Numéro de l'acte : 2023-03-31 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 078-217805456-20230308-2023-03-31-AU

Date de décision : 08/03/2023

Acte transmis par : Milena BOUTOILLE

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics